

Comment améliorer les coopérations entre les autorités compétentes pour prévenir et empêcher les abandons de déchets et pour faire disparaître les dépôts illégaux de déchets ?

Enjeux | Témoignages



Jeudi 22 septembre 2022 > Visioconférence

PRESENTATIONS / INTERVENANTS



103

Participants connectés

- FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT- Aurore AUBAIL - fnepaca.auroreaubail@gmail.com
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH – Claire BARUS – claire.barus@sisteronais-buech.fr
- MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE – Christine MARQUET - cmarquet@metropoletpm.fr
- PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA SAINTE-BAUME – Romain FEBBRARI - ecogardes@pnr-saintebaume.fr
- DRACÉNIENNE PROVENCE VERDON AGGLOMÉRATION – Jérôme BRELURUT - jerome.brelurut@dracenie.com
- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GRASSE – Julien JAMET - jjamet@paysdegrasse.fr
- PARQUET DE MARSEILLE– Antoine PINASSEAU - antoine.pinasseau@justice.fr
- CITEO – Thomas SPANJAARD Thomas - thomas.spanjaard@citeo.com et Julien LOUBET LOCHE - julien.loubetloche@citeo.com
- REGION - Arthur de CAZENOVE - adecazenove@maregionsud.fr

Enquête sur la lutte contre les dépôts sauvages et les installations illégales



Déroulement de l'enquête

- 17/01/2022 – Lancement de l'enquête auprès des EPCI et syndicats compétents en matière de prévention et gestion des déchets (62)
- 08/03/2022 - Clôture de l'enquête

Participation

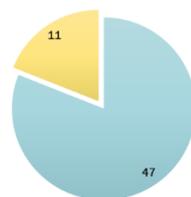
- Retour de 58 EPCI et syndicats
- 10/10 - syndicats
- 48/52 - EPCI
- Et 5 communes (Commune d'Antibes, Commune d'Orange, Commune de Monieux, Commune d'Apt, Commune de Mazan)

REGION
Contexte Régional

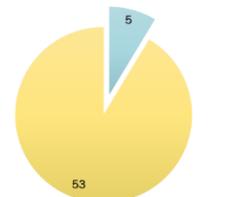
Des collectivités engagées

La majorité des collectivités est engagée, 81%. Toutefois, moins de 10% y consacrent un budget.

Structures réalisant des actions de lutte



Structures ayant consacré un budget



#37



ATELIER

#37

rendez-vous sur l'application gratuite & sans publicité OU sur le site internet → sentinellesdelanature.fr

1 localiser précisément le lieu → à l'aide du pointeur ou l'adresse/coordonnées GPS en commentaire

2 photographier le problème ou l'initiative positive

3 décrire votre signalement et poser des questions claires et précises (si besoin)

22 septembre 2022

SENTINELLES DE LA NATURE

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
Une application au service des citoyens et des collectivités

3 000 signalements reçus chaque année à l'échelle nationale, dont 255 en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour 2021.

Sur notre région, 72,5 % des signalements concernent des dépôts sauvages.

Notre application est peu utilisée dans les départements des Alpes maritimes et du Var : sur les 6 premiers mois de 2022, ces deux départements représentaient, chacun, 9 % des signalements reçu à l'échelle régionale.

22 septembre 2022

SENTINELLES DE LA NATURE

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

Dépôt sauvage des déchets : la coopération entre la CCSB et les communes

Expression d'un besoin des élus communaux/interco :

- Savoir dans quels cas ils peuvent agir ? Comment il est possible de prévenir, de nettoyer et si pas d'autre solution : de sanctionner ?
- Difficulté pour les élus locaux par rapport au transfert de pouvoir de police « déchet » qu'ils auraient préféré pouvoir partager entre la commune et la CCSB

Conférence des Maires - 2019 :

LE SERVICE DE COLLECTE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS DU SISTERONNAIS-BUËCH
CONSTATS ET PERSPECTIVES

22/09/2022 - Comment améliorer les coopérations entre les autorités compétentes ? Abandons de déchets / Dépôts illégaux - Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

CCSB
Dépôt sauvage des déchets : la coopération entre la CCSB et les communes

Conclusion

- Les actions concrètes de répression restent peu développées, par manque de temps et d'expériences significatives sur notre territoire.
- Les élus sont plutôt favorables à développer :
 - les actions de prévention (embauche en cours d'un chargé de prévention à plein temps à la CCSB)
 - et s'attache à la continuité du nettoyage (agents communaux)
- Mise en place de cameras dans les centres bourg et « points spécifiques » qui servent aussi à *prévenir* les dépôts sauvages.



22/09/2022 - Comment améliorer les coopérations entre les autorités compétentes ? Abandons de déchets / Dépôts illégaux - Communauté de Com





ATELIER

PRENDRE EN CHARGE LES DEPOTS SAUVAGES SIGNIFIE AUGMENTER LE RYTHME DE COLLECTE !

2 - L'organisation

LA METROPOLE A DECIDE DE PRENDRE EN CHARGE LES DEPOTS SITUES SUR LES CIRCUITS DE COLLECTE

- Le prestataire fait ses tournées et les équipes en régie font des « repasses ». Le fréquence de passage est très élevée dans les centres-villes.
- La collecte des encombrants en porte à porte se fait sur rendez-vous mais 40% des tonnages sont collectés hors rendez vous donc en dépôt sauvage.
- La propreté des lieux est privilégiée mais les coûts de collecte sont élevés.



TMP METROPOLE Prise en charge des Dépôts Sauvages

PRENDRE EN CHARGE LES DEPOTS SAUVAGES 4 - Retours d'expérience

- En 2023 La mise en place de la Redevance Spéciale des professionnels
 - Les OMR seront facturées au-delà du seuil de 1320 l/semaine et la collecte sélective est gratuite dans la limite de la capacité technique du service. L'objectif est d'encourager le tri, de baisser les tonnages d'OMR.
 - 3 agents ont été recrutés pour gérer les échanges avec les professionnels et les contrats
 - La clé de la réussite sera dans le suivi des collectes et les échanges sur les difficultés rencontrées par les professionnels,



Plan de lutte contre les dépôts sauvages

- * Réponse à l'appel à projet régional « Pour une méditerranée Zéro déchet Plastique 2020 »
- * 3 Axes d'intervention : INVENTORIER / TRAITER / PREVENIR
- * Constat sur le Parc naturel régional de la Sainte-Baume 183 sites de dépôts sauvages recensés à ce jour.
- * Intervenir seul ? :
 - Pas dans l'ADN des Parcs naturels régionaux, recherche de solutions innovantes en s'appuyant sur les compétences des collectivités,
 - Moyens limités (moyens humains, matériels et financements),
 - Les dépôts sauvages ne sont pas le cœur de métier des Parcs naturels régionaux.



Parc Naturel Régional Sainte Baume Les Coopérations

Rôle de chaque partenaire

- * **Polices municipales / Gendarmerie :**
 - Appui au recensement, mise en sécurité des chantiers de nettoyage, information et conseil réglementaire auprès des communes et du Parc naturel régional,
- * **Associations :**
 - Mise à disposition des moyens humains, actions de communication, réception et prise en charge des coûts de traitement de certains déchets,
- * **Sociétés privées:**
 - Mise à disposition de bennes à titre gracieux, tarifs préférentiels, fourniture de matériel,
- * **Parc naturel régional:**
 - Coordination des opérations de nettoyage, fourniture de matériel, location d'engins, mise à disposition des agents du Parc, recherche et information des propriétaires des parcelles à nettoyer, actions de communication.

Rôle de chaque partenaire

- * **Communes :**
 - Mise à disposition des agents des services techniques municipaux, des moyens matériels (engins / camions), prise en charge des coûts de traitement de certains déchets, participation à la mise en défens des sites,
- * **EPCI :**
 - Ouverture préférentielle des déchetteries (pas de limite journalière), prise en charge des coûts de traitement des déchets, fourniture de matériel,
- * **Syndicats intercommunaux :**
 - Mise à disposition de bennes sur les sites à nettoyer, prise en charge des coûts de traitement des déchets, fourniture de matériel,
- * **Département :**
 - Appui lors de la mise en défens des sites,



ATELIER

#37

Lutte contre dépôts sauvage : Assister les communes

2 : formation des élus

Assister les Maire à l'usage de leurs pouvoirs de police :

- Formation sur les classes d'amende :
 - Non respect du règlement
 - Dépôt volontaire
 - Dépôt volontaire en grand volume
- Assistance aux commune pour les faire délibérer sur un coût d'intervention en plus de l'amende (coût de 200 € envoyé par titre de recette en plus de l'amende)

Intérêts :

- Majorer le coût pour le contrevenant, dissuasion
- Recettes immédiates pour la commune, participe au financement du service

- Réunion de suivi annuelle : échange données et retours d'expérience

DRACENIE PROVENCE
VERDON AGGLOMERATION
Police déchets et
Intercommunalité

Lutte contre dépôts sauvage : Assister les Maires

3 : fourniture de moyens

Assistance technique par la fourniture d'appareils photos à déclenchement automatique

- Dotation : environ 100 par an
- Coût par appareil : 200 € environ, soit un budget annuel de 20 K€
- Caractéristiques techniques :
 - Vision nocturne
 - Netteté de loin
 - Possibilités d'accrochage par sangles ou pieds vissé
 - Pas d'envoi automatique des photos

Les limites :

- Beaucoup de destruction ou vols
- Nécessite travail en hauteur (nacelle ou échelle)
- Beaucoup de photos à exploiter
- Reconnaissance sur plaque immat uniquement



Différentes actions :

- Suppression des points de regroupement sur le domaine public dès que cela est possible pour un passage en porte à porte,
- Création d'aménagements ou de locaux afin de réduire l'espace pour réaliser des dépôts sauvages,
- Responsabiliser les copropriétés,
- Concertation avec le service de vidéo surveillance de la ville de Grasse,
- Les ambassadeurs du tri,
- Panneaux de sensibilisation,
- Règlement de collecte.

Malgré ces actions les dépôts se poursuivent...





PAYS DE GRASSE
Volonté de nos élus
d'évoluer vers plus de
répression



ATELIER

Mise en œuvre du dispositif et complémentarité villes / CAPG

Volonté de nos élus d'évoluer vers plus de répression :

Solution choisie est celle qui a été mise en place à la DPVA : utilisation d'appareils photos numériques

Procédure préalable à l'usage des appareils :

- Assurer une information envers la population : la prise d'un arrêté du Maire avec affichage pour indiquer le déploiement des appareils photos est suffisante.
- L'installation doit se faire sur un lieu public.
- Une délibération du Conseil Municipal n'est pas nécessaire.



Convention de mise à disposition d'appareils photo numérique
Entre
La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
Et
La Commune de La Roquette/Siagne

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, identifiée sous le numéro SIRET 209 039 057 000 12, dont le siège se trouve 37 avenue Pierre Sémard 06131 GRASSE cède et reprendra par son Président, en exercice, Monsieur Jérôme TARDI, agissant au nom et pour le compte de la dite Communauté d'agglomération, habilité à signer les présentes en vertu d'une délibération n°072018.118 prise en date du 08 Novembre 2018, visée en sous-préfecture de Grasse le 08 novembre 2018

Le GLTD déchets:

- Groupe local de traitement de la délinquance ;
- Créé en mars 2019 pour lutter contre le fléau des dépôts sauvages (BTP et encombrants) sur Marseille ;
- Environnement : une des priorités de la politique pénale du procureur.



PARQUET DE MARSEILLE Le GLTD : Groupe Local de Traitement de la Délinquance DECHETS

Le GLTD Déchets

Les modalités de fonctionnement :

- Réunions d'associations environnementales « lanceurs d'alertes » :
 - FNE13, Colinéo, Poubellelavie, Surfrider, SIBHuveaune, Mer-terre, etc.
 - Réunions des acteurs « police » : DDSP, PM Marseille, Métropole, DREAL
 - Réunions avec FDB13 et Métropole Pays d'Aubagne
- Premiers objectifs: 32 sites ciblés dont 12 prioritaires (liste)

Le GLTD Déchets

Les modalités de fonctionnement :

- Surveillance par police municipale (patrouilles, CSU, etc.)
- Actualisation de la liste des sites prioritaires
- Enquêtes, flagrant délit
- Visites de terrain par le parquet
- Analyse et décision pour engager les poursuites dans les délais les plus brefs possibles





ATELIER

Déchets abandonnés : de quoi parle-t-on pour Citeo ?



CITEO
Les déchets abandonnés...

Le sujet « déchets abandonnés » n'est pas nouveau chez Citeo, mais il nécessite d'être revisité



Eclairer le citoyen pour prévenir le « mauvais » comportement

EEDD
Mobilisation
Sensibilisation



Accompagnement
des collectivités /
Espaces naturels



Soutenir la recherche pour comprendre les conséquences sur l'environnement



- ✓ Chaque année, plus d'1,5 million d'enfants sont ainsi sensibilisés à l'éducation au développement durable par Club Citeo et nos partenariats jeunesse
- ✓ Partenariats grand public de Citeo avec Geste Propre, 7e Continent, France Nature Environnement, WWF...
- ✓ Déploiement du programme Gardez Triez disponible sur www.quitri.com, travail sur le maraudage pédagogique...

Et demain ?

Objectif : les moyens apportés par Citeo doivent servir à réduire substantiellement le nombre de déchets abandonnés d'emballages ménagers dans les espaces publics (urbains ou naturels).



- Pas de recette miracle !
- Mobilisation de l'ensemble des acteurs



- Une volonté de favoriser la coordination des acteurs locaux au travers de plans d'actions coconstruits localement et structurés sur le long terme
 - ✓ Etablissement d'un diagnostic
 - ✓ Actions de prévention du geste d'abandon
 - ✓ Actions curatives de nettoyage et traitement des déchets



 **PRESENTATION FNE – SENTINELLES DE LA NATURE – JEAN MICHEL ROGET**

Lien pour signaler l'atteinte en ligne : [Espace signalement | Sentinelles de la nature](#) Espace signalement | Sentinelles de la nature - Devenez acteur de l'environnement sur votre territoire en signalant des dégradations ou des initiatives favorables à l'environnement.

Sur quels critères les points cartographiés sont rendus visibles, svp ?

FNE / Pas de réglementation, c'est la personne qui traite le territoire qui décide de l'importance de cartographier ou pas. Il faut aussi faire attention au domaine privé.

Comment avez-vous pu recenser et garder la mise à jour des bons contacts dans chacune des multiples structures compétentes pour la collecte ? (communes, interco, SNCF, ONF, routes départementales, etc.)

FNE / Beaucoup de recherche sur internet et articulément l'Application PLU CADASTRE

Cela répond en partie à ma question, du coup il y a une forte mobilisation interne en temps humain pour ce point de recherche des interlocuteurs ? Est-ce rentable/tenable sur la durée ?

FNE / Mécénat de compétence concernant le cas de Monsieur ROGET, plusieurs niveaux de financement mais surtout des bénévoles.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les dernières actions de France Nature Environnement ; c'est par ici : [France Nature Environnement - FNE](#) - France Nature Environnement – FNE - Nous sommes la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Ensemble, défendons un monde vivable.

Combien de temps (moyen) entre le signalement sur téléphone et votre remontée à l'autorité compétente ?

FNE / C'est variable. Sur la région tous les signalements sont traités depuis 2 ans, dans un délai de quelques jours à quelques semaines notamment en été, période estivale.

Comment faire lorsqu'un amas de véhicules est située sur un terrain privé, le Maire n'a pas de pouvoir pour les faire retirer et la négociation n'est pas toujours facile ?

La FNE le signale à la Mairie avec un maximum de photos prises de la route et c'est à la Mairie de faire jouer ces pouvoirs de Police. L'action est essentielle sur l'atteinte à l'environnement.

Pour information afin de trouver vos interlocuteurs dans les communes vous avez le site de l'AMF qui vous facilitera la vie où vous pouvez cliquer sur ce lien <https://www.amf.asso.fr/annuaire-communes-intercommunalites> - Les annuaires de l'AMF - Site officiel de l'association des Maires de France et des présidents d'Intercommunalités
Les pouvoirs de police ne fonctionnent pas sur un terrain privé

Si, un maire peut agir sur un terrain privé : le maire peut tout-à-fait intervenir pour faire cesser tout risque environnemental, trouble à l'ordre public ou à la salubrité publique sur un terrain privé, et ce même si les déchets ne débordent sur l'espace public ou ne nuisent pas au voisinage.

Cependant attention, le maire ne peut pas entrer sur une propriété privée sans l'autorisation explicite de son propriétaire ou son occupant. En revanche, le trouble en question peut très bien être constaté depuis le domaine public.

En complément du site national de FNE, voici le lien vers la [Fédération régionale de FNE](#) - FNE PACA - Fédération régionale PACA des associations de Protection de la Nature

Ensuite il qualifie le dépôt :

- soit il considère que la situation est celle d'un "dépôt sauvage", et ensuite lance une procédure pénale ou administrative ou les 2
- soit il considère les déchets comme un "défaut d'entretien de terrain" dans une zone d'habitation ou à proximité, et dans ce cas c'est procédure administrative ; d'ailleurs en cas de dépôt sauvage sur sa commune, même sur terrain privé, l'autorité de police (c'est-à-dire le maire) **doit agir sous peine d'engager sa responsabilité.**

Est-ce que le pouvoir de police peut fonctionner sur terrain privé si le dépôt se trouve dans un "cours d'eau" ?

Je ne suis pas juriste, mais je ne vois pas pourquoi le cours d'eau changerait qq chose à la loi. Pour revenir sur le cas particulier des épaves de véhicules : Pour lutter contre les atteintes à l'environnement, mais aussi contre les risques sanitaires de développement de gîtes à nuisibles (moustiques notamment), [la législation](#) offre aux maires des moyens d'actions spécifiques, allant de la mise en demeure à l'évacuation d'office du véhicule au frais du titulaire de son certificat d'immatriculation. Article L541-21-4 - Code de l'environnement - Légifrance

La CAA considère qu'en l'absence de tout producteur ou de tout autre détenteur connu, le propriétaire du terrain sur lequel ont été déposés ces déchets est alors considéré comme le détenteur, notamment s'il a fait preuve de négligence à l'égard des abandons sur son terrain. (donc à moitié du cours d'eau).





ATELIER

#37

➡ Présentation CC Sisteronais Buech – C BARUS <https://www.sisteronais-buech.fr/>

Y a t il une personne qui regarde en permanence la vidéo ?
CCSB : Non c'est un enregistrement et lors d'un signalement on visionne la vidéo qui révèle les faits et souvent la personne....

FRB PACA - Les contrevenants sont plutôt des entreprises ou des particuliers ?

Malheureusement, sur notre territoire, les administrés ont souvent une "bonnes excuses" (c'est mon employé, etc.) Et oui, toujours une bonne excuse ... mais avec la photo ils ne peuvent pas se dédouaner ! ils nous disent le dire à leur employé mais ils en ont tellement (d'employés) qu'il leur est difficile de transmettre les infos à tous 😞

➡ Présentation PNR Sainte Baume – Ecogarde

Par [ici](#) pour voir les dernières actualités du Parc naturel régional de la Sainte Baume.

Quels ont été les moyens utilisés pour localisés et identifiés les dépôts sauvages en milieu naturel ?

ECOGARDE PNR : Tous les outils sont exploités : police Municipale, service techniques, CCFF, l'application Sentinelles, les randonneurs, les appels téléphoniques... un exemple de dépôt a été signalé par 8 biais différents cet été.

Nous avons mis en place une fiche de signalement avec une analyse la plus fine permettant de définir au mieux le type de déchets et le tonnage. Le suivi de l'action de nettoyage y est également renseigné. Cette base de données est actualisée au jour le jour.

➡ Présentation Métropole TPM – C. MARQUET

Retrouvez toutes les informations sur la Métropole Toulon Provence méditerranée et ses derniers grands projets par ici, cliquez sur ce lien : [Déchets | Métropole Toulon Provence Méditerranée \(metropoletpm.fr\)](#) –

Les communes participent-elles financièrement à la collecte des dépôts sauvages par la Métropole, étant donné qu'ils relèvent de la propreté urbaine ?

MTPM / Merci pour votre question ; non les communes ne participent pas financièrement pour le moment.

CCGA / Au Grand AVIGNON la commune centre Avignon pour lequel nous collectons et traitons la collecte des dépôts sauvages ne participe pas non plus au financement de ces enlèvements alors qu'ils ont gardé leur pouvoir de police.

Les contrevenants sont plutôt des entreprises ou des particuliers ?

PM TSL - Les entreprises déposent leurs déchets également dans certaines résidences (parc), la nuit, pour éviter que leur plaque d'immatriculation soit prise par les caméras dont la plupart ne sont pas infrarouges et ses déchets se retrouvent à charge des copropriétaires pour les faire enlever.

CCSB C - Christelle PLASSCHAERT (FRB PACA) (Invité), en effet, il manque des points sur notre territoire. A qui et comment les signaler ?

MTPM - dans les rues ce sont beaucoup de particuliers mais dans les espaces naturels, ce sont des entreprises qui bennent toujours aux mêmes endroits.

➡ Présentation DRACENIE PROVENCE VERDON Agglomération– Jérôme BRELURUT

Retrouvez toutes les informations [Agglomération dracénoise \(dracenie.com\)](#)

Qui dresse l'amende ?

DRACENIE : Cas de figure diffère selon la commune, si la commune a une PM c'est la PM pour les plus petites communes c'est le Maire. En 2019, la Dracénie a dressé 199 Procès-verbaux

Invité / Concernant l'infraction dite de "dépôt volontaire", il me semble que la qualification de l'infraction pourrait être un dépôt en dehors des emplacements autorisés et donc non pas un cas 3 mais un cas 4 (NATINF 1086)

PM TSL / Bonjour, je ne sais pas si cela a été dit, mais la police municipale se doit de voir la personne qui dépose les déchets. Un nom sur un carton ou papier n'est pas la preuve que c'est cette personne qui les a déposés.

Non, le flagrant délit n'est pas indispensable, même s'il reste la meilleure façon de faire aboutir une procédure. En matière pénale comment en matière administrative, la charge de la preuve est libre : toute preuve est possible pour déterminer l'identité de l'auteur d'une infraction. Même si on est d'accord qu'une adresse n'est pas une preuve formelle mais plutôt un indice. Notamment le maire, ses adjoints ou les policiers municipaux peuvent **fouiller** les déchets, y compris en ouvrant des sacs, pour chercher des documents administratifs (facture, lettre à en-tête, etc.)

Des **témoignages** sont également des preuves possibles, mais tous les agents ne sont pas habilités à les recueillir (seuls les Officiers et les Agents de Police Judiciaire le peuvent. Mais la relecture des vidéos pour les PM est considérée comme une enquête et est donc interdite.

Invité / en effet pour la vidéoverbalisation il faut être devant l'image au moment des faits

Avez-vous une idée du temps passé à poser/lever les pièges et à exploiter les photos pour ces 100 appareils ou par appareil ?

DRACENIE / C'est comme les radars sur les routes...utilisation Appareil Photo en permanence mis en évidence, et Appareil Photo volant dissimulé. De fait les temps de pose sont différents mais on rappelle que pour 10 000 hab. seulement 1 agent dédié...c'est certain, un temps très important.

Avez-vous des gardes assermentés qui réalisent les constats et les PV ?

DRACENIE : On y travaille, la moitié des communes ont transféré les Pouvoirs de police, mais c'est un sujet qui revient et on pourrait envisager une police Intercommunale. Encore au stage de réflexion...





ATELIER

➤ Présentation Communauté d'Agglomération Pays de Grasse - Julien JAMET

Si vous êtes intéressés par la communauté d'agglomération du Pays de Grasse, c'est par ici [Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse](#) -

Si la ville dispose déjà d'un système de vidéosurveillance en conformité avec la réglementation, l'arrêté Municipal est-il nécessaire pour les pièges photographiques ?

PAYS DE CRASSE : Les appareils photo ne sont pas soumis à la même réglementation que la vidéo surveillance. Ils ne sont pas soumis à déclaration, on informe la population c'est toujours mieux et cela permet de définir le montant de l'amende administrative, plus facile à mettre en place (entre 300 et 500 euros).

En étant plus répressif au niveau des PAV en ville ne générez-vous pas plus de dépôts sauvages en milieu naturel ?

PAYS DE CRASSE : Non pas du tout, bien au contraire ! les points noirs sont souvent les mêmes, les lieux sont facilement identifiables et on arrive à avoir une plus grande efficacité.

➤ Présentation – Tribunal Judiciaire de Marseille – Assistant Spécialisé Environnement - M. PINASSEAU

LEXIQUE

- GLTD : Groupe local de traitement de la délinquance
- PSPE : Pôle santé publique et environnement
- JULIS : Juridiction du littoral spécialisé
- COLAEN : Comité de lutte contre les atteintes de l'environnement
- GOC : Groupe opérationnel des Calanques
- PNC : Parc national des Calanques
- DDSP : Direction départementale sécurité publique
- PM : Police municipale
- FDB : Fédération départementale du bâtiment
- CSU : Centre de supervision urbaine

Existe-t-il le même groupe dans le Vaucluse ?

M. PINASSEAU : A priori non, mais Il faut s'adresser au procureur compétent sur le territoire c'est lui qui décide la mise en place d'un GLTD ou autre mode de fonctionnement.

PM TSL - En effet, les moyens ne sont pas les mêmes dans les petites communes, que dans les grandes villes. Notre CSU il n'y a personne :) sauf lorsqu'il y a des réquisitions des vidéos par les gendarmes (quand celles-ci fonctionnent/la quasi-totalité des caméras sont HS). Nous ne sommes que 3 voire 2 agents quand une personne est en congé, voir seul par moment pour un territoire de 2928 hectares. En tant que PM nous ne pouvons auditionner, la mise en œuvre est donc plus complexe. Il nous manque du temps, des moyens, ...

➤ Présentation CITEO – Thomas SPANJAARD et Julien LOUBET-LOCHE

Pour en savoir plus sur les actions menées par CITEO, cliquez ici : [Accueil | CITEO](#)

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée en 1992 par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'écoconception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72% des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Si vous souhaitez voir le détail des projets lauréats de l'AMI Citeo : <https://www.citeo.com/le-mag/18-projets-pour-lutter-contre-les-dechets-abandonnes> - 18 projets pour lutter contre les déchets abandonnés | CITEO - Face à l'urgence environnementale, la lutte contre les déchets abandonnés s'accélère !



INFOS PRATIQUES

<http://www.lifeipsmartwaste.eu/>

- [Le lien du REPLAY](#)
- [Supports de l'atelier LIFE SMART WASTE #37](#)
- [Livret du Participant](#)

- Identifier des ramassages réalisés sur vos territoires [Ramassages réalisés - Zéro Déchet Sauvage](#)
- Connaître les actions qui ont lieu près de chez vous : [Carte des actions - ReMed Zéro Plastique](#)
- [ORD \(ordeec.org\)](#) – ORD - Observatoire Régional des Déchets Provence-Alpes-Côte d'Azur
- [Carte des actions - ReMed Zéro Plastique \(remed-zero-plastique.org\)](#) - [Ramassages réalisés - ReMed Zéro Plastique \(remed-zero-plastique.org\)](#) - [Carte des actions - ReMed Zéro Plastique](#)

#37